

Département
de la Moselle
Arrondissement
de SARREGUEMINES

COMMUNE DE LIXING-LES-ROUHLING

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus :

15

Séance du 9 décembre 2024 (38ème séance)

Conseillers en fonction :

14

Conseillers présents :

11

Sous la présidence de Mme Christiane MALLICK, Maire.

Sont présents : MM. et Mmes Laurent WAGNER, Yann JAMING, Laurent SLAVIK, Marie-Claude MALLICK, Honoré VERGNE, Patrice NAGEL, Sophie ROJIC, Pascal HAMMAN, et Michel GREFF.

Absents excusés : Mme Christelle SCALEGNO-MULLER, MM. Loïc MALLICK, Armand CHRIST et Sylvain BERGWEILER.

Mme Christelle SCALEGNO-MULLER a donné procuration à Mme Christiane MALLICK.

DATE DE CONVOCATION : 3 décembre 2024

POINT 1 - TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, dans le cadre des dispositions fiscales applicables en 2024 aux tarifs des services publics,

- décide à l'unanimité de fixer en 2025 les tarifs suivants, arrondis à l'euro supérieur :

SERVICES GENERAUX : + 1 %

1° Concession de tombe dans le cimetière communal :

Concession de 15 ans :

* tombe simple	79.00 €
* tombe double	157.00 €
* alvéole de columbarium	950.00 €
* caverne	72.00 €

Concession de 30 ans :

* tombe simple	126.00 €
* tombe double	250.00 €

* alvéole de columbarium	1 890.00 €
* caverne	144.00 €
<u>Concession de 50 ans :</u>	
* tombe simple	196.00 €
* tombe double	390.00 €
 <u>Droit d'épandage des cendres :</u>	
* droit unique	118.00 €
 <u>2° Taxe d'aménagement de tombe du cimetière communal :</u>	
* tombe simple	305.00 €
* tombe double	608.00 €
* caverne	151.00 €
 <u>3° Droit de place :</u>	
* manège, par jour de stationnement	66.00 €
* stand, par jour de stationnement	34.00 €
* stand, par soir	10.00 €

ENTRETIEN LOCAUX : + 1 %

<u>Forfait annuel d'entretien des locaux communs des logements communaux :</u>	813.00 €
--	----------

Pour rappel, le prix des poubelles (bacs de 240 litres) reste inchangé à 40.00 €.

POINT 2 - PERISCOLAIRE

Sur proposition de M. Laurent SLAVIK, Adjoint compétent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la poursuite de la gestion de l'accueil périscolaire avec les Foyers Ruraux de Moselle. Le montant prévisionnel pour les activités périscolaires et extra-scolaires pour 2025 est de 34 294.00 € (participation de la commune qui sera ajustée en fin d'année sur présentation des résultats).

Le Conseil Municipal charge le Maire de signer la convention avec la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Moselle (FDFR 57) pour une durée de trois ans.

POINT 3 - PISTE CYCLABLE

Le Maire expose les problèmes de stabilité du talus rue du Stade, identifiés par la CASC lors des investigations géotechniques pour la pose des pieux de la future passerelle.

La première solution consisterait à redonner au talus sa géométrie d'origine mais elle entraînerait la suppression des places de parking actuelles situées au pied du mur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 7 voix pour, 1 contre et 2 abstentions d'accepter la solution suivante, qui consiste à :

- stabiliser le talus avec une bêche d'ancrage et un petit muret en L, tout en laissant une largeur de 3 mètres entre le fil de l'eau du caniveau et la bêche d'ancrage
- conserver la moitié des places de parking actuelles
- faire un aménagement complémentaire vers le terrain de football pour compenser la perte de places de stationnement avec une aire de retournement éclairée pour une circulation plus sécurisée.

La Commune demande également qu'une solution soit trouvée pour l'installation de la benne à déchets verts.

POINT 4 - TRAVAUX DE SECURISATION CARREFOUR RUE DES PRES - RUE DE FORBACH

Sur proposition de M. Laurent WAGNER, Adjoint chargé des travaux, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'offre de raccordement électrique d'ENEDIS pour un montant de 1658.88 € TTC dans le cadre de l'installation des feux de carrefour rue des Prés - rue de Forbach.

POINT 5 - AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL

Sur proposition de M. Laurent WAGNER, Adjoint compétent, le Conseil Municipal acte le principe de réduire la taille du projet, reporter la forêt cinéraire dans une tranche future et présenter une nouvelle estimation des travaux au maximum à 300 000.00 €.

POINT 6 - TRAVAUX SUITE AUX INONDATIONS DE MAI

M. Laurent WAGNER, Adjoint compétent, expose le problème du cours d'eau au droit de la parcelle 291 rue de Forbach détecté lors des inondations du 17 mai 2024. Suite à la réunion avec la CASC, la Commune et la DDT, des travaux sont préconisés pour enlever le busage du cours d'eau et modifier le talus.

POINT 7 - CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

POINT 8 - DIVERS - INFORMATIONS

Le Maire fait le point sur les dossiers en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME
LIXING-LES-ROUHLING, le 16/12/2024

Le Maire,



Compte-rendu exécutoire après
dépôt en Sous-préfecture le 16/12/2024
et publication ou notification le 16/12/2024